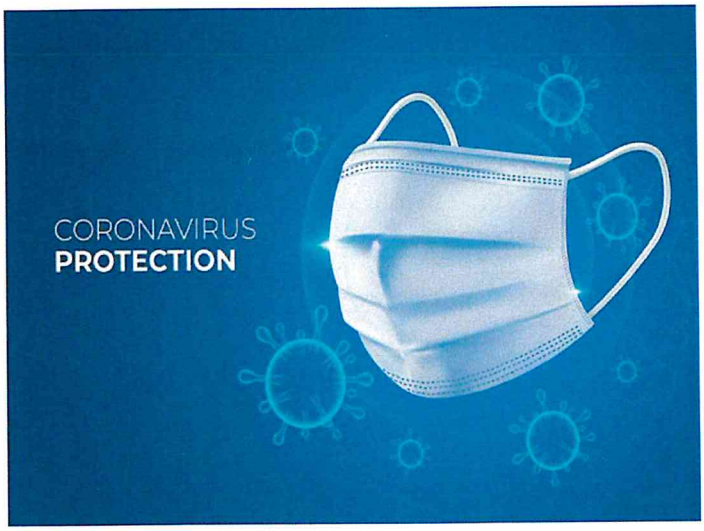

BULLETIN MUNICIPAL

JANVIER 2021

LAVIGNAC notre commune

PLUIE—BOUE

NOEL

INFOS
BILAN
DIVERS

BUDGET

COLIS

SERVICES

SYNDICAT DES EAUX VBG
VIENNE · BRIANCE · GORRE

TOITURES

FIBRE

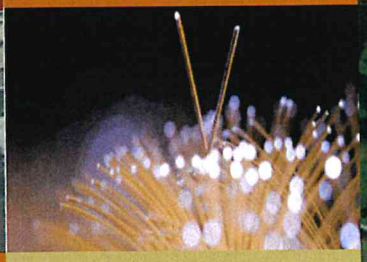

TRAVAUX ROUTIERS

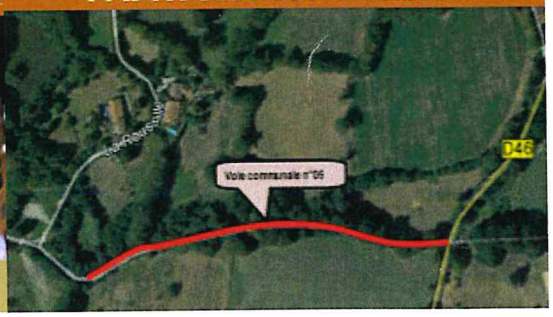

TELECOMS

DEMOGRAPHIE

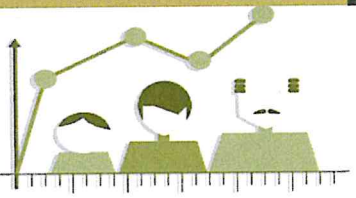

BONNE ANNEE
2021

Pays de Nexon
Monts de Châlus
communauté de communes

Le mot du Maire

Madame , Monsieur,

Il y a tout juste un an, en écrivant ces mêmes lignes, je n'imaginais pas que l'épidémie annoncée serait toujours présente en 2021. Aujourd'hui, le virus est bien installé dans le pays. Comme on nous l'annonçait, il faudra vivre avec encore longtemps. Il aura bouleversé nos modes vie, perturbé nos activités quotidiennes et, de manière très insidieuse, impacté le moral des gens. Bien que dans notre commune la situation ait été plutôt bien vécue, il n'en demeure pas moins que la peur d'être contaminé, s'ajoutant aux difficultés économiques, aux problématiques sociales, aux perturbations scolaires et notamment à une vision de l'avenir totalement imprévisible, peuvent faire apparaitre des pathologies inattendues.

Cependant, la vie continue et j'engage chacun de nous à faire preuve de résilience afin de surmonter ces épreuves.

Le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions le 25 mai dernier. Le 12 septembre il s'est réuni en séminaire et a dressé les priorités dans les actions à mener au cours du mandat. Les principaux axes d 'effort sont dans le domaine de la voirie, l'entretien des bâtiments, de l'aménagement de l'entrée du bourg depuis la D46, la réalisation d'un site internet et l'achat de terrains nécessaires, pour l'essentiel. Tous les ans, ce plan d'action sera ajusté en fonction de l'évolution de nos moyens financiers et éventuellement d'évènements nouveaux.

Par ailleurs, depuis le premier octobre 2020, un emploi non permanent d'agent technique a été créé. Il est occupé par Madame Rodrigues Elisabete*, demeurant au bourg de Lavignac. Nous lui souhaitons une bonne intégration.

S'agissant du domaine de la communication, la réalisation d'un site internet sera un plus nécessaire pour vous informer en temps réel sur les activités du conseil, transmettre les informations utiles au public et apporter une aide pour les démarches administratives.

L'installation effective de la fibre sur la moitié de la commune et, au cours de l'année 2023 sur le reste du territoire, sera de nature à améliorer nettement les moyens de communication. En effet, compte tenu de l'évolution de la dématérialisation, la fibre raccordée à chaque logement, permettra le télétravail ou le téléenseignement, voir d'autres activités, dans de bien meilleures conditions, principalement pour l'accès aux différentes administrations.

Dans le domaine de l'environnement, il est constaté de manière récurrente des incivilités, notamment à l'écopoint derrière la mairie, lors des activités de bricolage, de la tonte des pelouses, où des bruits anormaux sont générés aux heures où la tranquillité est requise. J'appelle chacun à faire preuve de bon sens.

Nous évoquons également dans ce bulletin l'évolution de la démographie qui est assez dynamique dans la commune . L'arrivée importante de jeunes ménages ces dernières années a provoqué un important rajeunissement de la population. Malgré cette évolution positive, un certain nombre de nos compatriotes nous ont quitté, pour les uns à un âge très avancé, d'autres emportés par la maladie, mais pour deux d'entre eux, bien trop jeunes. Nous réitérons toute notre compassion à leurs familles et leurs amis. Parmi ceux-ci, nous regrettons la disparition de notre collègue et ami Marcel BORDES, conseiller délégué qui c'était très investi dans ses fonctions.

Enfin, en ce début d'année, et malgré la pandémie, chacune et chacun d'entre vous a certainement des projets d'avenir, à court ou moyen terme, pour sa famille ou professionnellement. Nous souhaitons vivement qu'ils aboutissent comme vous le souhaitez, dans un monde meilleur et apaisé.

* (Nom et prénom Portugais)

Gérard CHAMINADE

Covid-19 - Distribution de masques

Une maladie inconnue est apparue en Chine, au mois de décembre 2019. En quelques mois, ce nouveau coronavirus est à l'origine d'une importante épidémie. Depuis le mois de mars 2020 nous avons vécu deux confinements et des couvre-feux. La commune de Lavignac est concernée comme le reste du pays. Au début du confinement s'est posé le problème de l'approvisionnement en masques. Par l'intermédiaire de la communauté de commune nous avons pu commander et distribuer 300 masques chirurgicaux, 150 masques tissus grand public et 50 masques tissus pour enfants. Dans un deuxième temps, le conseil a décidé d'acheter 4500 masques qui ont été distribués, à raison d'une boîte de cinquante masques pour un foyer de deux personnes et, deux boîtes au-delà. **Coût 4 178 €**

Le nouveau conseil municipal

Le 25 mai 2020 le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions.

Composition du conseil nouvellement élu le 15 mars 2020 — De haut en bas et de gauche à droite

Gérard CHAMINADE

Gérard TRICONE - Marcel BORDES - Gérard BORDE - Jérémy CABIROL- Patrick LEBEDEL- Patrick ROUGERIE

Rachel BOISSOU - Sylvie ROUGERIE - Bernadette LACOURARIE - Gwladys LAVAUD

Marcel BORDES est décédé le 28 septembre 2020

Tableau du conseil

Fonction	*Noms et prénoms*	*Entrée en fonction*
Maire	**CHAMINADE Gérard**	25/05/2020
Première adjointe	**LACOURARIE Bernadette**	25/05/2020
Deuxième adjointe	**ROUGERIE Sylvie**	25/05/2020
Conseillère	**BOISSOU Rachel**	15/03/2020
Conseiller	**TRICONE Gérard**	15/03/2020
Conseillère	**LAVAUD Gwladys**	15/03/2020
Conseiller	**CABIROL Jérémy**	15/03/2020
Conseiller	**LEBEDEL Patrick**	15/03/2020
Conseiller	**BORDE Gérard**	15/03/2020
Conseiller	**ROUGERIE Patrick**	15/03/2020

Budget communal

EVOLUTION DES TAUX D'IMPÔTS ET DES PRODUITS CORRESPONDANTS

	Taux 2019	Produit	Taux 2020	Produit
Taxe d'habitation	9.98	16 247 €		
Foncier bâti	13.95	12 248 €	13.95	14034 €
Foncier non bâti	56.18	11 011 €	56.18	11 348 €
Total taxes: Prévisions		**39 506 €**		**25 382 €**
Total taxes: Révisées		**48 851 €**		**48 010 €**

Exécution du budget

Activités	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes fonctionnement	91 623.21	91 285.85	88.713.47	88 789.65	95 855.43	102 518.13	97 375.39	112 363.71
Dépenses fonctionnement	62 706.97	58 619.97	52 55.81	54 998.60	56 576.47	64 855.24	67 479.40	67 966.47
Recettes investissement	57 298.75	72 849.19	40 56.72	24 670.03	23 819.50	71 850.66	106 543.65	201 476.39
Dépenses d'investissement	62 760.31	74 062.18	36 503.96	32 548.84	23 819.50	79 389.03	270 722.45	4 465.19
Dotation Etat	**48 099.00**	**47 665.99**	**48 421.56**	**48 384.33**	**46 795.32**	**50 970.06**	**47 777.40**	**56 789**

EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Activités	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes fonctionnement	7 665.82	8 381.76	7 498.91	25 037.52	43 498.10	41 963.81	15 198.59	5 976.15
Dépenses fonctionnement	4 888.84	5 117.36	10 193.78	5 019.97	8 739.43	6 373.44	6 424.05	1 944.87
Recettes investissement	7 874.00	3 388.25	5 734.55	330 228.24	413 351.40	14 608.94	72 610.61	18 496.40
Dépenses d'investissement	3 668.32	3 721.07	10 851.58	224 741.40	420 578.12	17 284.89	75 635.22	4 473.23
SOLDE	**21 848.91**	**27 781.48**	**16 969.58**	**125 504.39**	**27 531.95**	**32 914.42**	**35 988.42**	**34 022.77**

Solidarité envers des communes sinistrées

Le 5 octobre 2020, les Maires des communes du département des Alpes-Maritimes, frappés par un cataclysme d'une ampleur inouïe, appellent à l'aide.163 communes du département, ont encore besoin d'aide. Les ponts, les routes, des dizaines de maisons ont été emportées. Quant au bilan matériel, il est impossible à établir : routes, ponts, ouvrages d'art, réseaux, maisons, bâtiments publics, voitures, camions... tout a été détruit sur le passage des eaux, y compris des maisons qui tenaient depuis le 16e siècle. Dans les zones touchées, toutes les stations d'épuration au bord de la Vésubie, sans exception, ont été détruites. Ce qui signifie que les habitants n'ont plus d'eau, ni pour boire ou faire la cuisine, ni pour les sanitaires. Mais, dans bien des communes de surcroît, ils n'ont plus de vêtements propres, plus de papiers, plus de carte de crédit, plus de téléphone... parce que leur maison a disparu avec tout ce qu'elle contenait. Dans ce contexte, l'association des Maires du département des Alpes-Maritimes a ouvert un compte pour recevoir les dons des communes, comme des particuliers qu'elle va collecter et répartir.

Par solidarité, le Conseil municipal de LAVIGNAC a voté un don de 1 500 €, adressé à l'association des Maires du département des Alpes-Maritimes

Démographie

La commune se porte plutôt bien, la population totale estimée par l'INSEE est de 163 habitants. Ce nombre est calculé en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées au 1er janvier 2018.

Au 1er janvier 2021 nous dénombrons en réalité 170 habitants sur la commune, sans compter les résidences secondaires. A l'évidence, la population de la commune est dynamique, principalement grâce à l'arrivée de nombreux jeunes ménages qui y ont élu domicile. La différence entre les nombres officiels d'habitants et la réalité sur le terrain est principalement due aux arrivées qui sont supérieures aux départs.

L'attractivité de la commune depuis quelques années, résulte de sa proximité avec Limoges, des nombreux services sur Aixe-sur-Vienne et Nexon, l'accession à la propriété à un niveau très satisfaisant, une fiscalité inférieure et une offre de scolarité pour les enfants dans les communes environnantes de qualité. Par ailleurs, la qualité de vie sur la commune est un atout qui est souvent mis en exergue.

Aujourd'hui, 20 % de la population a moins de 13 ans et 11% a 70 ans et plus. A l'évidence la commune est plutôt jeune et nous nous en félicitons.

En 2020 nous avons malheureusement dénombré les décès de deux personnes qui avaient une attache avec la commune et quatre qui y vivaient. Dans le même temps nous apprenons les naissances de quatre enfants à qui nous souhaitons nos meilleurs vœux de bonheur.

Nous rappelons aux heureux parents qui viennent d'avoir un enfant que la commune octroie une prime de naissance de 170 €. Il est toutefois nécessaire d'en faire la demande à la mairie par lettre manuscrite ou par mail et accompagné d'un RIB.

Déploiement de la fibre

Depuis le 04 décembre 2020 les habitants des villages des Prades, de la Plagne, du Puydenus, du Bost, du Bourg, du secteur de la Roussille, de Beausoleil et Fonbanoux ont la possibilité de se raccorder à la fibre.

En effet, le réseau public en fibre optique est déployé sur la partie Ouest de la commune. Cette infrastructure de télécommunications permet aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités de disposer des services d'accès numériques en très haut débit les plus performants. C'est aujourd'hui un enjeu incontournable, pour la qualité de vie et le développement rural, notamment sur notre commune. Le secteur des Bordes et de l'Age qui a connu une montée en débit devrait, selon Dorsal, être équipé en fibre vers la fin 2023.

En bleu la zone déjà desservie par la fibre

Les fournisseurs d'accès à internet, partenaires de ce réseau public, peuvent maintenant proposer leurs offres d'abonnement. Lorsqu'un particulier ou qu'un professionnel est abonné à la fibre, son fournisseur d'accès à internet devient son premier interlocuteur. C'est aussi le contact indispensable pour toute résolution de coupure de service ou de problème de raccordement.

UN SITE INTERNET: www.nathd.fr avec un serveur d'éligibilité.

Le site donne également accès aux informations suivantes:

- la disponibilité à l'adresse d'une offre d'abonnement à la fibre (via le serveur d'éligibilité),
- la liste officielle des fournisseurs d'accès à internet partenaires du réseau auxquels il est possible de s'abonner,
- toutes les étapes du raccordement de l'habitation ou du local professionnel à la fibre,
- des formulaires de contact.

Achat de terrains

Par délibération en date du 09 janvier 2021, le conseil municipal a décidé d'acquérir un certain nombre de morceaux de terrain pour effectuer des aménagements divers autour du bourg de Lavignac. En effet, après réflexion il a été constaté qu'il est nécessaire d'aménager les deux côtés de la voie communale à l'entrée du bourg pour lui donner un autre aspect. S'agissant du carrefour des quatre routes, depuis plusieurs années il est demandé de l'aménager pour que la visibilité soit améliorée. Par ailleurs au sud du bourg, une parcelle de terrain est devenue nécessaire pour assurer la construction d'une nouvelle station d'épuration à moyen terme. Enfin, au niveau de la ferme Lebedel et au sud du bourg, dans la montée du Bost, il était également important d'acquérir des bandes de terrain afin d'élargir l'emprise des voies pour les assainir.

Pour cela, nous avons contacté la famille de Vaumas et Giraud, propriétaires en indivision des différentes parcelles concernées. Ceux-ci sont très favorables pour nous céder les surfaces nécessaires aux besoins de la commune.

Au total cela représente environ 4 400 m² pour un montant de 2 200 €

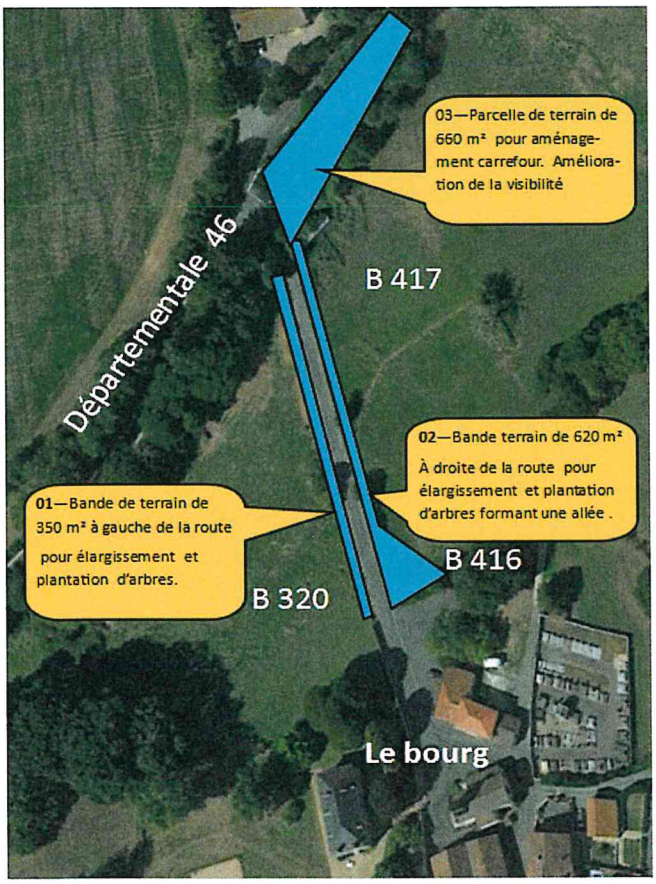

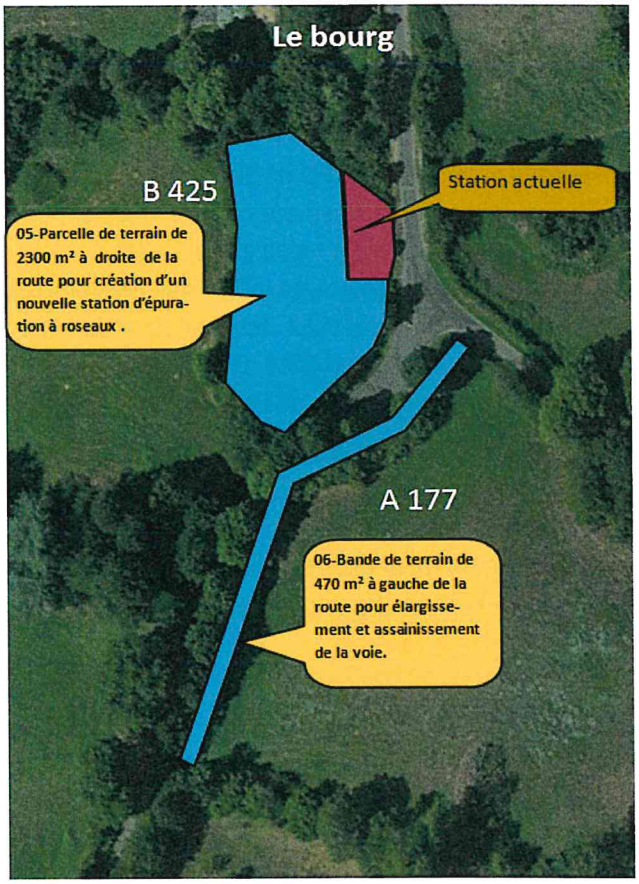

Travaux de voirie aux Bordes - voie communale n° 04

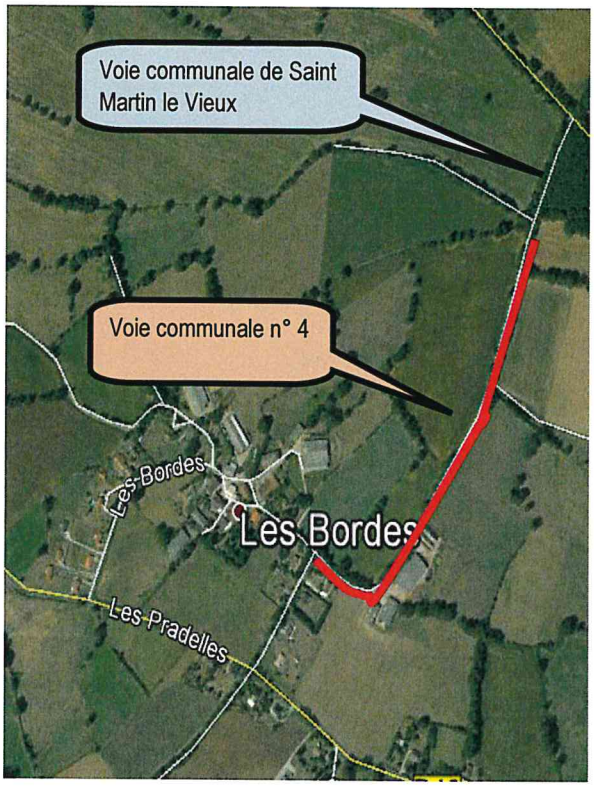

La voie n° 04 qui part du village des Bordes et qui s'arrête à environ 180 mètres de la départementale 17, va faire l'objet de travaux importants. Ceux-ci auraient dû être réalisés en 2020, mais pour des raisons liées à la pandémie et au mauvais temps en octobre, ils seront réalisés en 2021. Il s'agit d'effectuer le dérasement des accotements, le curage des fossés, la pose de tuyaux annelés de diamètre 30 cm sur environ 30 mètres aux endroits prévus, la mise en place de bordures dans le virage sur 30 mètres.

Pour la partie goudronnée, la réalisation d'une scarification aux endroits les plus dégradés, la pose de 15 tonnes de grave émulsion. Enfin, la réalisation d'un enduit bicouche sur la totalité de la voie communale. La commune de Saint -Martin-le-Vieux nous a déclaré qu'elle ferait les travaux sur le tronçon qui la concerne en même temps et par la même entreprise, c'est à dire CMCTP de Saint-Laurent–Sur-Gorre.

Le coût des travaux est de 24 499.98 €, financé pour 12 249.94€ par la commune et par une subvention 12 249.94€ du Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Travaux de voirie à la Roussille - voie communale n° 05

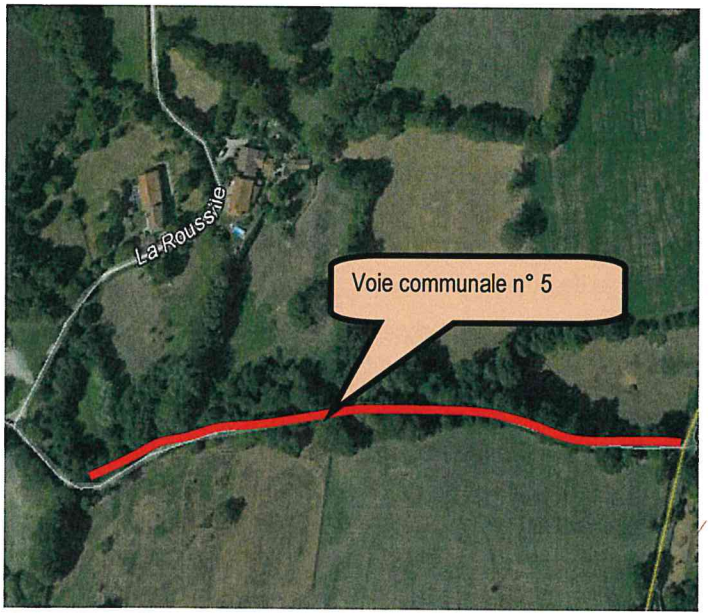

La voie communale N°05 qui part de la départementale 46 et se dirige vers le village de la Roussille va faire l'objet de travaux d'aménagement. En effet, cette route qui est sinueuse et dont la chaussée n'est pas très large pose problème lorsque des véhicules sont amenés à se croiser. Le côté gauche qui est constitué par un fossé dans lequel il ne coule pratiquement jamais d'eau mais dans lequel il est impossible de rouler sans s'embourber. Quant au côté droit, il est au bord d'un ravin, très instable, et dangereux pour les véhicules. Aussi, le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux pour que ce segment de voie communale soit plus fonctionnel et permette des croisements en sécurité. Pour cela, le fossé de gauche va être transformé en tranchée drainante, c'est-à-dire qu'il sera comblé et deviendra un accotement sur lequel les véhicules pourront circuler. Les travaux seront réalisés par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent-Sur-Gorre au cours de l'année 2021. En 2022 le secteur du village de la Roussille sera à son tour aménagé.

Le montant des travaux est de 15 637 €, financé pour 7 818.82 par la commune et une subvention égale a été demandée au Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Travaux de rénovation de la toiture de l'église

Le conseil municipal a décidé de refaire la toiture de l'église. En effet, bien qu'elle ne soit pas très ancienne, celle-ci a été restaurée dans les années 70, les tuiles qui la recouvrent sont en béton et la moitié d'entre elles, notamment côté Nord, sont poreuses et éclatent lors des périodes de gel. Par ailleurs, parce qu'elles ne sont pas complètement étanches, l'humidité pénètre vers la charpente et risque de la détériorer et menacer la voûte de l'édifice. Pour cela des travaux vont avoir lieu en début d'année. Ceux-ci consistent, pour l'essentiel, à retirer les vieilles tuiles, redresser la charpente là où c'est nécessaire, installer un écran sous toiture, poser les nouveaux liteaux et recouvrir avec les nouvelles tuiles.

Un échafaudage sera posé autour de l'église. Il est demandé aux usagers d'être prudents dans la traversée du bourg pendant la durée du chantier.

La réalisation des travaux est attribuée à l'entreprise **Destermes de Pensol**.

Le coût des travaux est de 25 959 € HT. Il est financé par la commune pour 7 793 €, le Conseil départemental pour 10 395 €, l'Etat pour 7 796 €.

Travaux sur réseau d'eau potable dans le bourg

Suite à de très nombreuses interventions pour des fuites, sur la canalisation d'eau potable qui dessert le bourg de Lavignac , les Domarias et le secteur de la Roussille, le Syndicat Vienne-Briance-Gorre a décidé de changer la conduite actuelle d'un diamètre de 50 mm, par une nouvelle de 90mm.

Dans un premier temps, les travaux auront lieu dans le secteur allant du carrefour qui est situé au sud du bourg, et jusqu' au carrefour de la départementale 46.

Pendant la durée de l'opération la circulation sera réglementée. C'est l'entreprise Pradeau qui sera chargée d'effectuer les travaux. Ce chantier provoquera certainement une gêne pour la circulation. Pour cela il est demandé aux usagers de faire preuve de compréhension.

Le chantier est financé par le Syndicat Vienne-Briance-Gorre.

SYNDICAT DES EAUX VBG
VIENNE · BRIANCE · GORRE

Extension du réseau télécom aux Bordes

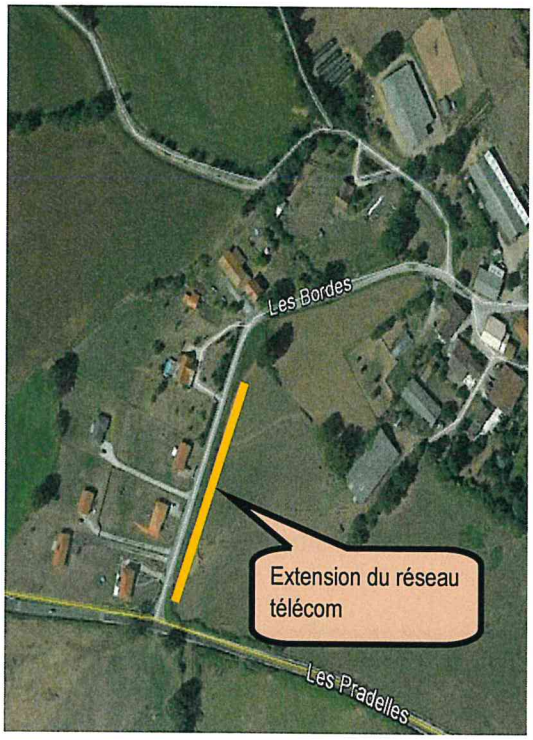

Le secteur Ouest du village des Bordes, où six maisons ont été construites ne dispose d'aucune infrastructure télécom. Lorsque l'extension du réseau électrique a été effectué, pour desservir les nouvelles constructions le SEHV ne prenait pas en compte, pour l'enfouissement, les réseaux télécom, qui n'existaient pas. Depuis environ trois ans, les réseaux télécom enfouis, parallèlement aux réseaux électriques, sont la propriété du SEHV. Les réseaux télécom, comme ceux de l'électricité, de l'assainissement, de l'éclairage public, les voies communales, relèvent des opérations d'aménagement. Lorsque des particuliers ou des entreprises construisent, ceux -ci sont soumis à la taxe d'aménagement, qui est de 2% sur la commune. Elle est destinée à la commune et au Conseil départemental. Elle permet de financer les divers aménagements nécessaires aux constructions nouvelles ou existantes. Or, vers la fin 2023, la fibre devrait être posée sur le secteur des Bordes et de l'Age. Aussi, le Conseil municipal a estimé qu'il était opportun que les habitations disposent d'un réseau télécom sur le bord de la voie communale.

Pour cela, la participation de la commune est de 12 205 € TTC.

La réalisation sera faite sous maîtrise d'ouvrage du SEHV.

Un site internet pour la commune

Le site internet est un média incontournable

Le conseil municipal a décidé de créer un site internet pour la commune.

L'objectif est de nous faire connaître:

En diffusant l'image de la commune auprès d'un large public et, notamment, des habitants de la commune.

En communiquant sur la vie de la commune, ce que l'on y fait, comment on y vit, les moyens dont elle dispose, son cadre de vie et mettre en exergue les points forts.

Comparé à d'autres méthodes de communication, le site Web a de nombreux atouts :

- Durable dans le temps

- Accessible instantanément, à tout moment, à partir de n'importe quel appareil connecté à Internet.

- Riche, complet et interactif, grâce aux nombreux types de contenus et de fonctionnalités possibles.

Un site adapté à notre commune:

- en fonction de nos activités, nos besoins en termes de fonctionnalités, nos objectifs, et nos différents visiteurs.

Exemple de menu déroulant

ACCUEIL

LOCALISATION

HISTORIQUE

VIE MUNICIPALE

- Démarches Administratives
- Urbanisme
- Tarifs Communaux
- Personnel Communal

TOURISME

LOISIRS

VIE ASSOCIATIVE

VIE PRATIQUE

- Scolarité
- Centre de Loisirs
- Assistantes Maternelles
- Déchetterie
- Location de Salles
- Disponibilités des Salles
- Plan de la Commune

SERVICES

CULTE

SOCIAL

Coulées de boue sur les voies communales

En fin d'année 2020 il est tombé beaucoup de pluie sur la commune, notamment au mois d'octobre juste après les semis de céréales. Ces fortes pluies ont provoqué des coulées de boue sur trois voies communales à la Plagne, le Puydenus et la route des Domarias. La quantité de terre entrainée dans les fossés et les chaussées nous a obligé à faire appel à l'entreprise CMCTP, pour effectuer le nettoyage des voies, que nous remercions pour son intervention rapide.

Eco-point - Déchets

L'éco-point situé à proximité de la mairie est un point noir depuis plusieurs années. Cet équipement qui est géré par le syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers est destiné à recevoir certaines catégories de déchets. Pour autant, de manière récurrente, les élus de la commune sont amenés à ramasser des déchets déposés autour de ces derniers, **alors qu'ils n'ont rien à y faire**. En effet, ce sont des cartons d'emballage, des sacs poubelles contenant de tout, des appareils ménagers, genre friteuse avec son huile, des fers à repasser, des cocottes minute, du métal, du bois, des vitres, des miroirs, des déjections de chats, des petits meubles et la liste serait longue.

Cette manière de faire relève d'incivilités notoires. L'éco-point n'est pas une décharge publique. Tout le monde est invité à faire preuve de civisme dans ce domaine. Si toutefois un container plein, n'a pas été vidé il ne faut pas déposer ses déchets autour. Merci pour votre compréhension.

l'image de la commune en dépend.

Bruits lors des activités de bricolage

Un arrêté préfectoral ,en date du 29 janvier 1993, indique en son article 04 que: Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tel que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que: **les jours ouvrables de 8 heures à 20 heures.**

Les dimanches et jours fériés de 9 heures à 20 heures.

Or, il est récurent que les différents travaux générant des bruits nuisibles au voisinage se déroulent souvent aux heures extrêmes, notamment par l'usage de tondeuses à gazon le soir. Il n'est pas envisagé de réduire drastiquement les activités de bricolage chez les particuliers ni de les policer . Il est donc demandé de faire preuve de bon sens, et au moment d'utiliser un engin ou appareil qui produit un bruit gênant pour les voisins, de se poser la question de le faire plus tôt ou plus tard dans la journée, et si nécessaire, d'avertir les riverains du travail bruyant qui ne peut être différé. Nous comptons sur votre compréhension. Dans le cas contraire le Maire serait amené à prendre un arrêté plus restrictif.

Des oiseaux peu communs sur la commune

Nouvelles ornithologiques.

Deux espèces rares ont été observées cette année sur notre commune.

L'élanion blanc

Un vrai coup de chance !

Le 28 mars 2020, alors que je me promène chez moi, mon regard est attiré par un petit oiseau haut dans le ciel qui plane au-dessus de ma maison. Au premier regard, il ressemble à une mouette, presque tout blanc avec le bout des ailes noires. Mais son attitude en vol (vol plané circulaire) m'intrigue. Aux jumelles, je découvre l'identité du volatile.

C'est un **Elanion blanc**. Ce petit rapace (37 cm de long pour 80/90 cm d'envergure et un poids de 200 à 350 gr) est observé très sporadiquement depuis plusieurs années dans notre département. Attention à ne pas le confondre avec le faucon crécerelle (très commun) car il pratique lui aussi le vol stationnaire. Il se nourrit essentiellement de gros insectes et de petits rongeurs. Bien qu'il niche habituellement sur le continent africain, le sud du Portugal et quelques côtes asiatiques, il semble vouloir élargir son habitat et tente de s'installer sur notre territoire. Il est connu en Aquitaine où quelques couples se reproduisent. Sa reproduction en France reste toutefois exceptionnelle.

Photos prisent au-dessus du bourg de Lavignac

La Cigogne noire

Tous les ans, notre commune est survolée par des Cigognes blanches qui traversent la France en pleines périodes migratoires pré et postnuptiales. Mais on connaît beaucoup moins sa cousine, la **Cigogne noire**. C'est un oiseau assez rare qui, comme sa cousine blanche, est une grande migratrice. En 2012, on en comptait seulement entre 30 et 60 couples au niveau national. C'est dans le département des Ardennes que l'on trouve le plus d'individus avec une population d'une dizaine de couples nicheurs! Cette espèce est régulièrement observée dans notre département par les ornithologues régionaux.

Au-dessus de Lavignac, un individu est observé le 27 mars en migration prénuptiale active et un autre est venu à la mi-avril s'abreuver et/ou se nourrir dans le ruisseau de la forge.

Photo prise dans le ruisseau de la forge

Document Gérard TRICONE

Noël des enfants 2020

Cette année le Noël des enfants a été impacté par la Covid-19. En effet, les autres années ceux-ci étaient accueillis par le père Noël en personne qui leur distribuait des jouets. C'était un moment magique, notamment pour les plus petits. Chaque enfant s'empressait d'ouvrir l'emballage pour découvrir son contenu. C'était également l'occasion de faire des photos souvenir. Ensuite un chocolat et des friandises étaient offerts aux enfants et aux parents pour couronner ce moment important. Pour ne pas supprimer complètement ce moment tant attendu, il a été décidé de demander au père Noël de déposer les jouets auprès du sapin dressé dans la salle polyvalente. Les enfants, accompagnés de leurs parents, sont venus de 14 heures à 16 heures 30. Bien qu'édulcoré en raison de la pandémie, le Noël 2020 a tout de même été marqué par la présence des enfants. Trente et un jouets ont été distribués.

Colis aux aînés 2020

Comme pour les enfants, l'impact de la Covid-19 sur les aînés a été marqué par une annulation du repas communal. Pour autant, comme les années précédentes un colis gourmand a été distribué dès l'âge de soixante-dix ans. Comme les autres années, nous nous sommes fournis aux établissements LAREDY de Saint-Yrieix.

Anniversaire

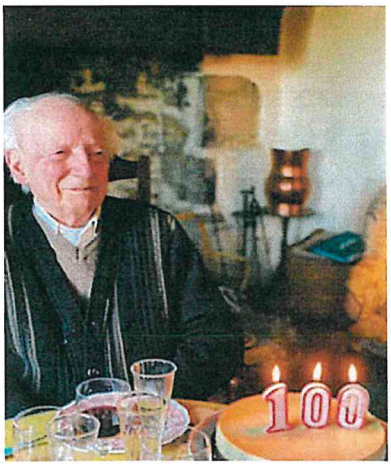

Monsieur Robert MALLEBAY réside à Limoges, mais il possède une résidence secondaire à la Roussille où il aime se retrouver avec sa famille. Bon pied bon œil, il vient de fêter ses 100 ans. Malheureusement son épouse, ancienne conseillère municipale est décédée cet été. Il a écrit un livre où il raconte sa vie pendant l'occupation, son évasion de France pour rejoindre l'Afrique du Nord, puis l'Angleterre et, notamment pour rejoindre la Royal Navy. Il a été régulièrement présent aux repas des ainés et a participé le 11 novembre 2014 à l'inauguration de notre monument aux morts.

Nous lui adressons nos félicitations et lui souhaitons encore de belles années en aussi bonne forme.

Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre 2020

Les cérémonies commémoratrices de l'année 2020, dans l'ensemble des communes, ont été perturbées par la pandémie. Les associations et beaucoup de particuliers qui y sont très attachés n'ont pu s'y rendre, conformément aux directives gouvernementales qui imposaient un nombre très restreint de personnes présentes.

Aussi, à Lavignac, le 8 mai a pu avoir lieu avec un porte-drapeau, mais le 11 novembre nous étions seuls et peu nombreux. Merci à Christian VERDAUX, porte Drapeau de Flavignac qui fait l'effort d'être parmi nous tous les ans.

Le nouveau conseil communautaire

LE 09 JUILLET 2020 LE NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ÉTÉ MIS EN PLACE

DELAUTRETTE Stéphane maire de les Cars élu Président,

GERVILLE-REACHE Fabrice,	élu 1er Vice-Président , maire de **Nexon.**
DEXET Emmanuel,	élu 2ème Vice-Président, maire de **Bussières-Galant.**
DARGENTOLLE Georges,	élu 3ème Vice-Président, maire de **Saint-Maurice-les-Brousses.**
DESROCHE Christian,	élu 4ème Vice-Président, maire de **Flavignac.**
BARRY Jacques,	élu 5ème Vice-Président, maire **Rilhac-Lastours.**.
GARNICHE Roland,	élu 6èmeVice-Président, adjoint au maire de **Pageas**.
CAILLOT Alain,	élu 7ème Vice-Président, adjoint au maire de **Dournazac**.

Le Conseil Communautaire a proclamé

les conseillers communautaires suivants élus membres du Bureau :

DELOMENIE Bernard,	maire de **Saint-Priest-Ligoure.**
CHAMINADE Gérard,	maire de **Lavignac.**
ESCOUBEYROU Pascal,	adjoint au maire de **Meilhac.**
VALLADE Sylvie,	maire de **Saint-Hilaire-les-Places.**
MARCELLAUD Didier,	maire de **Saint-Jean-Ligoure**.
GOUDIER Jean-Louis,	maire de **Janailhac.**
BREZAUDY Alain,	maire de **Châlus.**

Pays de Nexon Monts de Châlus
communauté de communes

Délégués dans des organismes extérieurs

CHAMINADE Gérard	Syndicat énergie haute vienne (SEHV) délégué titulaire de la communauté de commune.
	Commission aménagement de l'espace et urbanisme à la communauté de communes.
	Syndicat de l'eau Vienne Briance Gorre délégué suppléant de la commune
	Membre intercommunal au comité d'exploitation du SPANC
LACOURARIE Bernadette	Membre du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action social .
	Commission aménagement de l'espace et urbanisme à la communauté de communes.
ROUGERIE Sylvie	Parc régional Périgord Limousin, délégué suppléante de la commune
LEBEDEL Patrick	Syndicat énergie haute vienne (SEHV) délégué titulaire de la commune.
	Syndicat de l'eau Vienne Briance Gorre délégué titulaire de la commune.
TRICONE Gérard	Syndicat de l'eau Vienne Briance Gorre délégué titulaire de la commune.
	Parc régional Périgord Limousin, délégué titulaire de la commune.
LAVAUD Gwladys	Syndicat de l'eau Vienne Briance Gorre délégué suppléante de la commune.

Info déchèteries intercommunales

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE NEXON - MONTS DE CHALUS : GESTION ET PREVENTION DES DECHETS

Valorisez vos déchets en déchèterie !

Depuis janvier 2019, il est possible pour tous les habitants de la Com Com de se rendre dans les déchèteries de Châlus et de Nexon, mais également dans celles du Val de Vienne (St-Martin-le-Vieux et Bosmie l'Aiguille) et celles du SICTOM (St-Yrieix-la-Perche, Ladignac-le-Long, Pierre-Buffière, etc.).
Plus de 10 filières de valorisation y sont à votre disposition !

Horaires d'ouverture d'hiver :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 17h	Fermée	9h - 12h 14h - 17h	Fermée	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Nexon** Le Bourg	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h	8h - 12 h 13h30 - 17h30	Fermée	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h 13h30 - 17h30
St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)	13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h	13h30 - 17h	Fermée	9h - 12 h 13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h
Bosmie-l'Aiguille* « le Gué de Verthamont »	13h30-17h	Fermée	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	13h30-17h	9h-12h 13h30-17h

** Hiver du 1er novembre au 31 mars*
*** Hiver du 1er novembre au 30 avril*

Horaires d'ouverture d'été :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 18h	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Nexon** Le Bourg	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h	8h - 12h 14h - 18h	Fermée	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h
St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermée	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
Bosmie-l'Aiguille* « le Gué de Verthamont »	13h30 - 18h	Fermée	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h

** Eté du 1er avril au 31 octobre*
*** Eté du 1er mai au 31 octobre*

Pour toute question sur la gestion de vos déchets, contactez la Communauté de Communes au 05.55.78.67.94. ou dechets@paysdenexon-montsdechalus.fr

DEPUIS LE PREMIER JANVIER 2020

DEMANDER VOTRE CARTE D'ACCES EN DECHETERIES DIRECTEMENT AU SYDED

Pour toutes questions, contactez le SYDED
au 05.55.12.12.87
ou rendez-vous sur www.syded87.org

la communauté de communes nous informe, que désormais, il n'y aura plus de ramassage des encombrants.

CIAS

Centre intercommunal d'action social

Pays de Nexon-Monts de Châlus - 87800 NEXON

Directrice: Madame Patricia LATHIERE DEBEAULIEU tel: 05.87.31.00.47

Secrétariat: Monsieur Alexandre GARBAR tel: 05.55.36.07.98

Accueil jeunesse CHALUS-NEXON (à partir de la 6éme):

Contact: AAJPN NEXON: tel: 05.55.58.11.05 (AAJPN)

Bouge tes jeunes CHALUS:

Contact Tel : 05.55.78.60.53 (CIAS)

Bouge tes Loulous FLAVIGNAC:

Contact: Sylvie Ratinaud tel: 05.55.36.07.98 (CIAS)

Bouge tes Copains BUSSIERE-GALANT (de 6 à 12 ans):(CIAS)

Contact tel: 05.55.36.07.98 (CIAS)

Le terrier des Galoupiaux JANAILHAC (4 à 12 ans):

Contact: 05 55 00 76 58 (CIAS)

Multi Accueil LiLi Prune Les CARS (Crèche)

Contact tel 05 55 36 03 85

Pirouette Cacahuète St Maurice les Brousses

Contact tel: 05 55 57 50 07

Relais assistantes maternelles LES CARS:

Contact: 05.55.42.84.72

Relais assistantes maternelles JANAILHAC:

Contact: 05.19.09.00.14 et 06.33.65.85.75

Maison du service public MSAP CHALUS: Contact: 05.19.09.00.04

Maison du service public MSAP NEXON: (AAJPN) contact: 05.55.58.11.05 (Centre social)

Maintien à domicile personnes âgées et ou Handicapées

- **Emplois Familiaux– CHALUS . Contact: Nadine CAHU tel 05.55.36.09.80**
- **Emplois Familiaux– NEXON. Contact: VALLIER Lydie tel 05.55.58.26.79**

Services communaux

Mairie

Adresse:
01, le Bourg
87 230 LAVIGNAC
Téléphone:
05 55 36 94 36
Messagerie:
mairie.lavignac@orange.fr

Heures d'ouverture:
Lundi après midi:
de **13 h 30 à 17 h 00**
Mercredi matin:
de **9 h à 12 h**
Jeudi après midi
de **13 h 30 à 17 h 00**

Permanence du Maire:
Aux heures d'ouverture de la mairie.
tel- dom : **05 55 36 91 19**
tel– port : **06 32 30 25 66**

1 ere Adjointe : 06 61 72 55 49
2ème Adjointe : 06 72 71 38 92

Location salle polyvalante

Montant de la location:

Particuliers de la commune

Gratuit une fois l'an pour associations communales.

150 € le week-end de deux ou trois jours

40 € la demie journée

80 € la journée

Particuliers et associations extérieurs à la commune

220 € le week-end de deux ou trois jours

55 € la demie journée

110 € la journée

Electricité: La consommation réelle constatée sur compteur est facturée **0.34 € le KW** en heures pleines comme en heures creuses.

La demande de paiement est effectuée par émission d'un titre de recettes.

Assainissement

Participation pour le financement de l'assainissement collectif PFAC

Le fait générateur de la PFAC est le raccordement effectif au réseau.

- Par branchement logement neuf: **600 €.**
- Par branchement logement existant: **600 €.**
- Redevance annuelle fixe: **90 €**
- Redevance assise sur le nombre de m3: **0.80 €**
- Redevance agence de l'eau, par m3: **0.15 €**

Cimetière

Concession: prix de vente au m²: **40 €**
Délais de construction éventuelle d'un caveau: 3 ans à partir de l'achat de la concession.

Columbarium: location 15 ans: **400 €**
location 30 ans: **700 €**